

Rapport de concertation joint au rapport technique du projet

# REDONNONS VIE AU COLOSTRE !

## Ateliers d'échanges avec les riverains du Colostre

dans le cadre du projet de restauration du Colostre

[ Présentation du projet et avis des riverains ]

Saint-Martin-de-Brôme et Allemagne-en-Provence



5 et 8 juin 2018



# 1- Comprendre le projet



## Pourquoi ce projet sur le Colostre ?

Le Colostre, cours d'eau affluent du Verdon situé sur le plateau de Valensole, est aujourd'hui dégradé : mauvaise qualité des eaux, nombreux désordres écologiques liés aux aménagements passés. Ce cours d'eau, autrefois apprécié des habitants de la vallée, a aujourd'hui une image et un fonctionnement altérés.

### Pour restaurer la biodiversité initialement très riche

Le Colostre n'a plus de fonctionnement naturel. Il est "chenalisé" : il s'est enfoncé de 0.5 à 1.5 m en 15 ans. Sa biodiversité est perturbée : la ripisylve (végétation de bord de cours d'eau) parfois bien développée reste sèche, les abords du cours d'eau sont dégradés, la qualité des habitats aquatiques est altérée et la continuité piscicole (déplacement de poissons) et continuité sédimentaire (déplacement des matériaux) est gênée par la présence d'obstacles (seuils).

### Pour remettre le Colostre au cœur de la vallée

De par son enfoncement et son embroussaillage généralisé, le Colostre est délaissé et méconnu de la population. L'accès au lit mineur est globalement difficile.

### Pour répondre à une obligation réglementaire

Le Colostre est classé en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement sur le site aval (Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence). A ce titre, la continuité écologique pour les sédiments et les organismes piscicoles doit être rétablie et les seuils faisant obstacles à cette continuité doivent être aménagés ou effacés. Dans le cadre de ce projet sur le Colostre, il a été décidé de **ne pas supprimer les seuils mais de les rendre franchissables en réhaussant le lit de la rivière à l'aval des seuils.**

## Où ce projet est-il prévu ?



## REDONNONS VIE AU COLOSTRE !

### Le projet de restauration du Colostre

Retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau en remettant des matériaux dans son lit mineur et en le reconnectant à son lit majeur.

Permettre au Colostre de rendre de nombreux services :

► **Autoépuration de l'eau : gain de qualité !**

► **Reconnexion de la nappe et du lit majeur : diminution des étiages (périodes de basses eaux) et de la dangerosité des crues ! (diminution des vitesses de l'inondation)**

► **Redévelopper la biodiversité. Des poissons oui, mais pas qu'eux ! Une multitude de mammifères, oiseaux, insectes, arbres et autres plantes et animaux accompagnent les rivières en bonne santé.**

► **Lieu de rencontres, de promenades et d'amélioration du cadre de vie...**

**Quand la rivière aura retrouvé sa forme adaptée, elle sera capable de mieux entretenir son lit mineur. Plus résiliente, elle demandera moins d'interventions.**

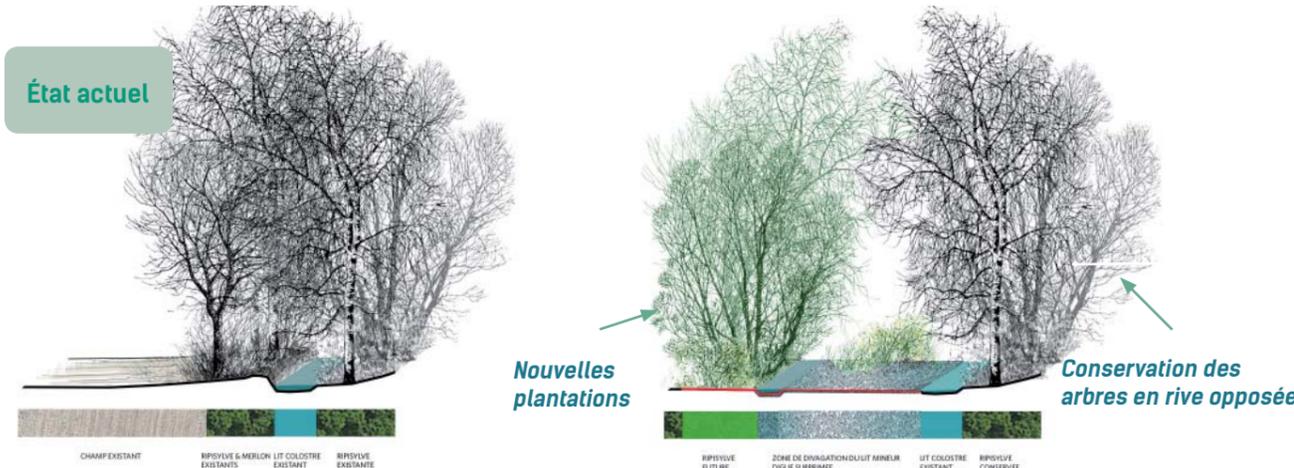


## Quoi ?

En quoi vont consister les travaux ?



## Élargir le cours d'eau d'un côté de sa rive

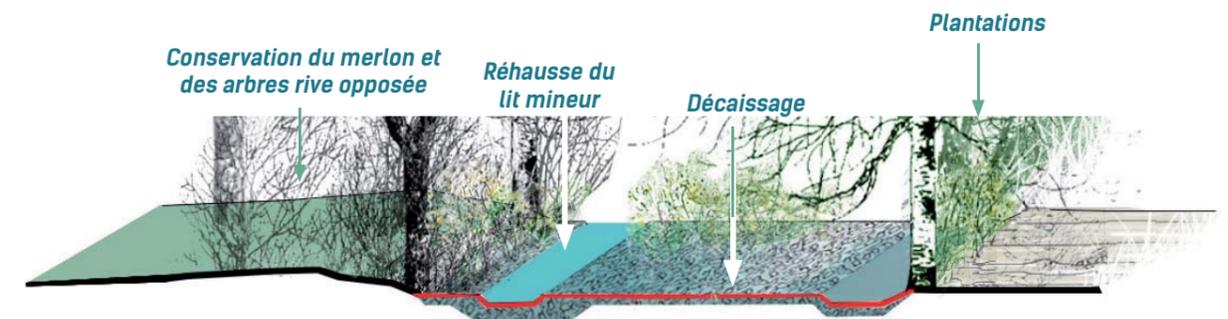


### État futur envisagé dans le projet :

- Élargir le lit pour élargir la zone de divagation du cours d'eau
- Permettre le développement de bras multiples
- Enlever les merlons (talus) qui contraignent sur les côtés
- Couper, dessoucher et replanter les arbres



## Réhausser le cours d'eau



### État futur envisagé dans le projet :

- Réhausser le lit depuis l'aval des seuils jusqu'à retrouver le profil actuel (pente douce) et permettre le passage des poissons
- Remblayer avec des matériaux issus du Colostre pris sur les merlons qui forment les berges (plusieurs milliers de m<sup>3</sup> de matériaux remblayés : 2 à 4 000 selon les sites)
- Respecter les usages en place (agriculteurs et riverains)
- Limiter la destruction de la ripisylve existante



# Conséquences du projet ?

## Augmentation des fréquences d'inondation mais pas de l'enveloppe de la zone inondable

Le rehaussement du lit et l'enlèvement des merlons génèreront dans certains secteurs restaurés, des débordements plus fréquents qu'à l'heure actuelle, lors des petites et moyennes crues. Les crues s'étaleront dans les zones agricoles et naturelles (préservations des enjeux à l'aval). Les travaux n'augmenteront pas les volumes et débits en cas d'inondation. Les inondations permettront un meilleur amendement des sols liés aux limons.

## Hausse de la nappe

Sols plus frais

## Les prises d'eau seront conservées

La majorité des seuils présents dans le Colostre ont été construits pour alimenter une prise d'eau agricole (réseau d'irrigation gravitaire). Les travaux permettront de respecter les droits d'eau actuels.

## Reconquête d'une faune et d'une flore liées aux milieux humides

## Valorisation sociale et paysagère des cours d'eau

Reconquête du paysage lié au cours d'eau  
Accessibilité des berges

## Emprise foncière pour le chantier

L'emprise foncière sera réduite sur les parcelles agricoles. Les travaux nécessiteront le passage/circulation des engins, une emprise des installations de chantier et des stockages de matériaux et engins.



# Comment intervenir sur le foncier ?

Les travaux réalisés sur les parcelles agricoles pourront se réaliser :

- **Par convention de travaux** : la commune signe avec le propriétaire une convention de travaux indiquant la durée, le type de travaux et les modalités de remise en état. Le propriétaire conserve son droit de propriété sur les parcelles soumises à travaux.
- **Par acquisition à l'amiable** : la commune achète de gré à gré, au prix du marché, toute ou partie de la parcelle.
- **Par expropriation** via une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Cette option sera proposée en dernier recours par les communes si aucun accord n'est possible avec le propriétaire. L'expropriation portera sur l'espace nécessaire aux travaux et non sur la totalité de la parcelle, sauf si la parcelle ne devient plus fonctionnelle suite à l'expropriation.



# Combien ce projet va-t-il coûter ?



## Environ 700 000 euros pour les travaux sur chaque site

Site n° 1 : Saint-Martin-de-Brômes, site n° 2 : Allemagne centre au niveau du village et site n° 3 : Allemagne en amont du village (Cordelle, St Antoine, St Véran).

## Travaux entièrement financés par :



## Pas de participation financière des riverains ou des communes

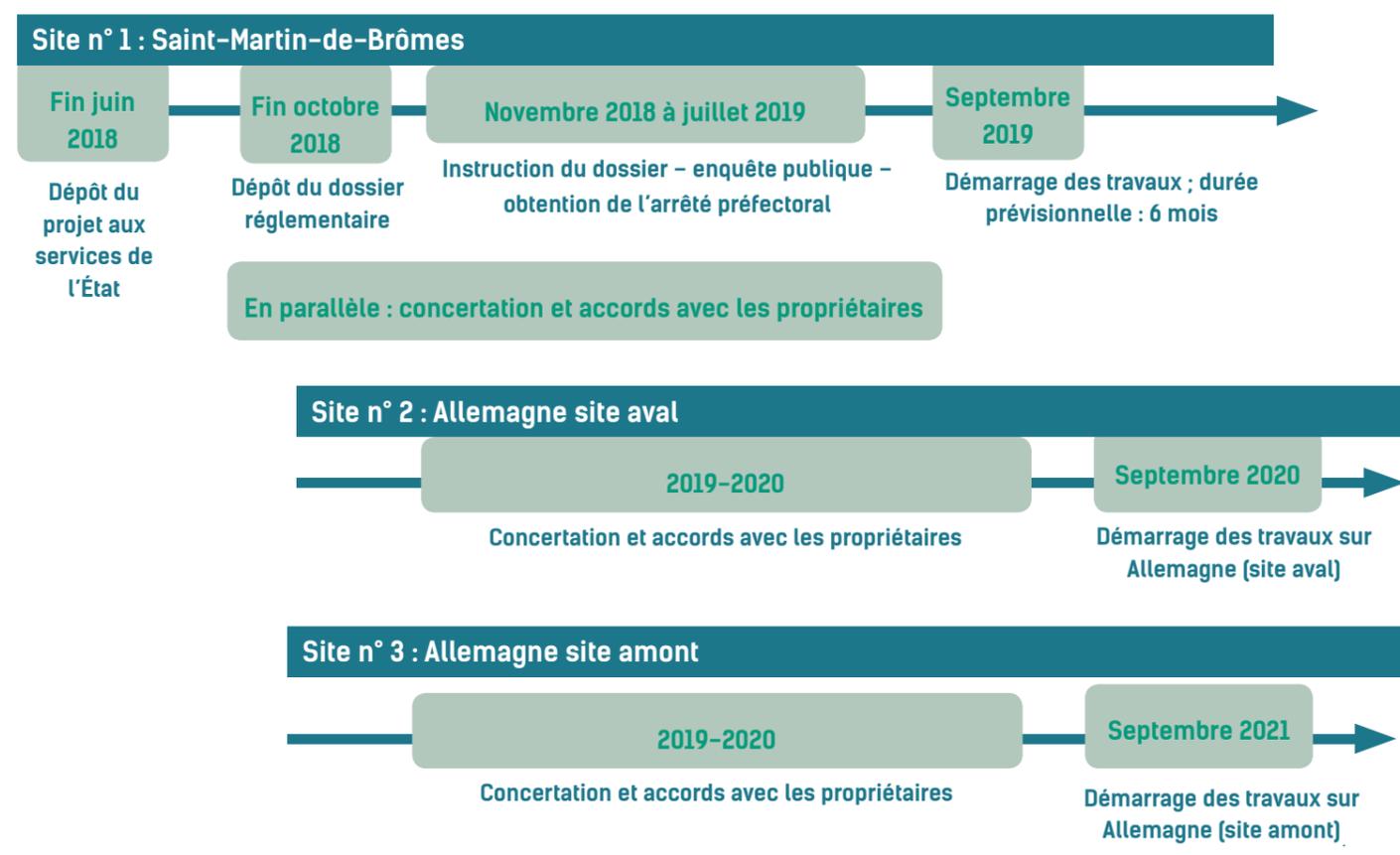
A ce jour, le financement des travaux de Saint-Martin-de-Brômes est acté. Le même plan de financement est envisagé sur Allemagne grâce à un appel à projet à venir.

**A noter :** Habituellement il incombe aux propriétaires des obstacles (seuils) de réaliser les travaux pour les rendre franchissables. Cependant sur le Colostre, les études ont montré que des aménagements seuil par seuil auraient peu d'intérêt écologique, le milieu étant trop dégradé. Partant de ce constat, le projet, tel qu'il a été défini, est plus ambitieux que le prévoient les obligations réglementaires de restauration des continuités. L'intérêt de l'approche globale du projet de restauration permet au porteur du projet, le Parc naturel régional du Verdon, de bénéficier de financements de l'Union européenne et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 100 %. Le Parc aide ainsi les propriétaires à faire face à leurs obligations et à réaliser ces travaux importants sans qu'ils aient à les financer.



# Quand ?

## Le calendrier prévisionnel et la durée des travaux

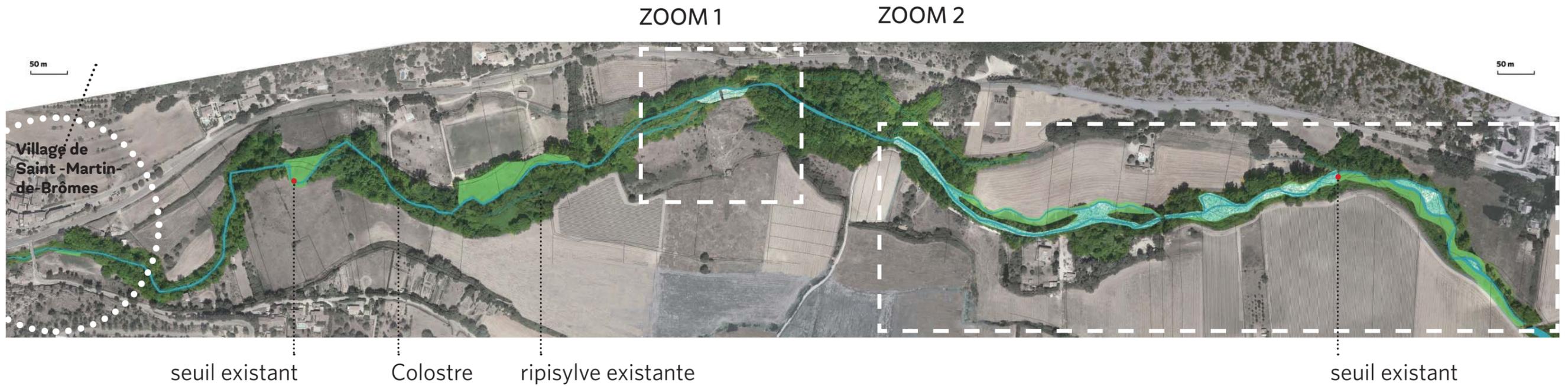


# 2- Avis des riverains sur le projet

## LÉGENDES

-  Élargissement du lit
-  Reprise des berges avec plantation
-  Réhaussement par apports de matériaux à l'aval du seuil.

## Secteur n° 1 : Saint-Martin-de-Brômes





## Ce qu'ont exprimé les riverains de Saint-Martin-de-Brômes

### Présents :

- Maire de la commune de Saint-Martin-de-Brômes
- M. BURLE Laurent
- M. BURLE Francis
- Mme et Mr DECANIS
- Mme DEPIEDS Anne
- M. GERBIER Philippe
- Mme GOUIN Madeleine
- Mme JAMES Michèle représentée par M. ROBERT Sébastien
- M. LAURIN Christian
- Mme et Mr MARTIN
- Mme NOGIER et M. BAUDE Madeleine
- Mme et M. PETRIS
- M. JOURDAN Yves et Mme PIANETTI Maryse représentés par M. Sébastien ROBERT, exploitant
- M. PIANETTI Alex
- M. ROBERT Sébastien
- SCI l'Eau vive

Les riverains de Saint-Martin-de-Brômes ont examiné le projet de restauration du Colostre le 5 juin 2018. Ils ont formulé leurs questions et exprimé leurs craintes ou confiance dans le projet. Ils semblent globalement y être favorable, jugeant ce projet moins contraignant que celui initialement envisagé (emprise foncière réduite sur les parcelles agricoles...). Ils disent avoir apprécié ce temps de dialogue pour exprimer leur avis sur un projet qui leur a été présenté en amont avant qu'il ne soit officiellement décidé. De manière générale, les riverains de Saint-Martin-de-Brômes se sont dits rassurés sur le projet qui semble plus lisible aujourd'hui même si sa pertinence n'est pas toujours bien comprise faute de se représenter concrètement les travaux et les effets positifs induits de la restauration du Colostre. Les riverains comprennent que le projet ne pourra pas se faire sans leur accord ; accord qu'ils préfèrent formaliser de gré à gré plutôt que de recourir à une procédure d'expropriation difficile à vivre localement.

### Ce qui inquiète les riverains :

- Perte des cultures de lavandes par inondations plus fréquentes des terres.
- Crainte de difficultés à exploiter des terres rendues plus humides à certains endroits par la remontée de la nappe ; les tracteurs pouvant s'enfoncer.
- Crainte d'avoir moins d'eau à l'aval par une nappe plus abondante au droit des travaux.
- Crainte d'une zone de défrichement trop large.
- Interrogation sur la pérennité du projet : pour certains riverains les matériaux utilisés pour réhausser le lit de la rivière pourraient ne pas tenir durablement dans le lit à l'aval des seuils. ("Dans 10 ans tous les matériaux risquent de repartir"). Crainte que les matériaux utilisés se déposent à l'aval et fassent barrage à l'aval du secteur traité (à l'entrée du village).

### Ce qui semble mal compris :

- Pour certains riverains, le projet semble incompatible avec l'interdiction de "défricher" les berges des cours d'eau ; les riverains indiquant que toute intervention sur la végétation des cours d'eau leur est souvent interdite et est réglementée. Il est répondu qu'il est aujourd'hui tout à fait possible d'entretenir les berges mais en veillant à préserver la végétation (pas de coupe à blanc...). L'interdiction d'abattre des arbres est strictement appliquée sur les zones classées en Espaces Boisés Classés (EBC), ce qui n'est pas le cas sur le Colostre.
- Certains riverains s'interrogent sur l'utilité du remblaiement du lit de la rivière et proposent des solutions jugées plus simples comme la mise en place de quelques rochers pour combler l'enfoncement du lit.
- Certains riverains ne comprennent pas l'utilité du projet, et de sa "réhausse" au niveau des seuils puisqu'ils considèrent que le "Colostre n'a pas changé" (pas d'enfoncement...).

### A noter :

Pour visualiser les changements réels du cours d'eau à travers le temps, nous vous proposons en pages 14 et 15 une comparaison photographique qui montre l'évolution du lit depuis plus d'un siècle.



### Ce qui rassure les riverains :

- Les gués pour passage d'une rive à l'autre sont conservés, les seuils également : les prises d'eau au niveau des seuils sont maintenues.
- Les limites cadastrales ne changent pas. Si la rivière est déplacée sur une des deux rives, c'est le propriétaire de la rive en question qui devient propriétaire des deux berges et du fond du lit.
- Un travail d'entretien sera assuré après travaux et renouvelés : sélection des espèces à garder, les mêmes espèces seront replantées, les ronces et broussailles seront enlevées. Les arbres emblématiques (chênes, peupliers, noyers...) seront préservés ou replantés.
- Le projet ne va pas déranger la présence des castors.
- Les chemins d'exploitation seront conservés et stabilisés si nécessaire. Même s'ils sont submersibles, ces chemins pourront être utilisés après retrait de l'eau post crue.
- Les inondations ne seront pas aggravées. Elles seront plus fréquentes mais moins violentes (le projet permettant de ralentir la vitesse des inondations).
- Le projet ne touche qu'une seule rive : les berges dans les méandres en rive gauche ne seront pas touchées.



### POSITIONNEMENT DES RIVERAINS de Saint-Martin-de-Brômes

#### Les points d'accord

- Indemnisation possible pour le rachat des arbres de valeur seulement (type noyer par exemple).
- Accord des riverains pour contribuer à la mise en oeuvre du projet mais seulement s'ils ne perdent rien dans le projet.
- Besoin de savoir si l'indemnisation proposée portera sur le temps des travaux ou sur plusieurs années pour indemnisation des éventuelles pertes ?
- Privilégier l'accord à l'amiable (convention de travaux) plutôt que la vente à l'amiable de tout ou partie de la parcelle. L'expropriation n'est pas envisageable pour les riverains de Saint-Martin ("Il n'est pas question de vendre du terrain, c'est dans nos tripes !")

#### Les points de désaccord

- Difficulté de visualiser concrètement les effets du projet (impacts positifs et négatifs).
- Certains riverains ne comprennent pas forcément l'utilité du projet et ne voient pas ce qu'ils ont à gagner du projet.
- Difficulté pour certains d'accepter un projet qu'ils n'ont pas demandé. Il est répondu qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général pour les riverains et la rivière et que cet intérêt dépasse les intérêts particuliers.
- Pour certains, le projet est considéré comme trop ambitieux par rapport au besoin "il serait plus simple" d'enlever les seuils et de réaliser de l'entretien". Il est répondu que ce projet vise à reconstituer un écosystème global qui puisse fonctionner correctement et naturellement.

# Secteurs 2 et 3 : Allemagne-en-Provence

## LÉGENDES



Élargissement du lit

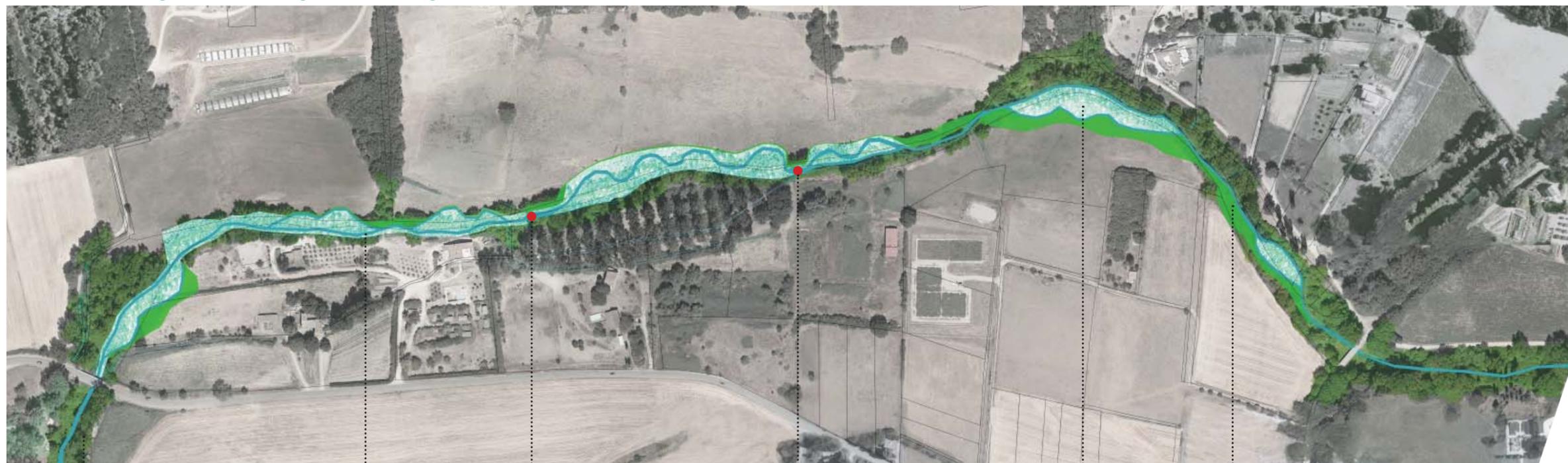


Reprise des berges avec plantation



Réhaussement par apports de matériaux à l'aval du seuil.

### Site n° 2 : Allemagne centre village et aval village



ripisylve existante      Colostre      seuil remblayé      seuil remblayé      lit élargi      berge : ripisylve future      50m

### Site n° 3 : Allemagne amont du village / Cordelle Saint Véran



Colostre      seuil remblayé      ripisylve existante      seuil remblayé      lit élargi      berge : ripisylve future      seuil remblayé



## Ce qu'ont exprimé les riverains d'Allemagne-en-Provence

### Présents :

- Maire de la commune d'Allemagne
- AFR d'Allemagne
- Le Mas des Tilleuls
- M. BONNET Alain
- M. CHABAUD Clément
- Mme MENSANG Renée
- M. GAUDEMARD Francis
- Mr JIMENEZ Robert
- M. MASSEBOEUF Yves
- M. MENGUY René
- M. MENSANG Alain
- Mme MENSANG Monique
- M. PICCERELLE Francis
- Mme ROISNEAU Coralie
- M. WEISZ Patrice

Les riverains d'Allemagne-en-Provence ont examiné le projet de restauration du Colostre le 8 juin 2018. Le projet présenté leur semble moins impactant que celui initialement envisagé (réduction de l'emprise foncière et proposition de travaux plus réalistes). Cependant certains riverains (famille Mensang) estiment être les plus pénalisés (l'emprise du projet se situant en grande partie sur leurs terres). Des ajustements et compromis sont proposés en réunion (cf point d'accord page 13) permettant de réduire l'emprise foncière et d'ajuster le projet pour que la restauration du Colostre soit mise en oeuvre.

## Ce qui inquiète les riverains :

- Crainte de perte importante du foncier.
- Peur qu'en élargissant le lit, l'eau s'évapore plus rapidement notamment dans un contexte de réchauffement climatique.
- Interrogation sur la durée de repousse de la végétation notamment après les travaux. Il est indiqué que sur d'autres territoires, les impacts des travaux ne sont plus visibles au bout de 3 ou 4 ans (la végétation a repoussé et les bénéfices sont tangibles avec une augmentation de la biodiversité).
- Comment être sûr qu'avec le projet, le Colostre ne divaguera pas au-delà de ce qui est prévu, de part et d'autre de la rive ? A priori la rivière va perdre de sa puissance (baisse des vitesses) et donc ne divaguera pas au-delà. Cependant la rivière peut toujours bouger en cas de forte crue.
- Crainte que les terres inondées ne puissent plus être travaillées et que cela génère des pertes financières pour l'activité agricole.
- Crainte que le projet limite l'accès des riverains au lit de la rivière.
- Crainte de remontée d'eau dans les cultures
- Les riverains ne souhaitent pas que le projet ouvre l'accès des populations au cours d'eau : crainte d'une augmentation de la fréquentation des berges et donc des impacts sur les terres agricoles "On ne veut pas que les populations viennent au bord des cours d'eau"
- Interrogation sur les modifications cadastrales. Seule la rivière peut changer de place, sans entraîner de modification du parcellaire.
- Interrogations sur les obligations de retrait de 10 mètres du cours d'eau après travaux. La réglementation ne change pas, il faudra conserver une cette bande tampon de 10 mètres.

## Ce qui semble mal compris :

- Les riverains se demandent pourquoi le projet n'est pas mis en place ailleurs. Réponse : la présence de 2 seuils et l'obligation réglementaire de la continuité écologique (rendre les seuils franchissables pour les poissons) imposent de travailler sur ces secteurs.
- Besoin d'informations plus précises sur l'emprise de l'inondation et sur la largeur du lit visée par le projet.. La largeur de l'emprise sera au maximum de 30 mètres localement.
- L'utilité du projet n'est pas toujours bien saisie par les riverains. Pour eux, le lit n'a pas changé depuis des siècles, il ne bouge pas et ne s'est pas enfoncé. Le projet de réhaussement du lit est alors mal compris par certains.

## Ce qui rassure les riverains d'Allemagne-en-Provence :

- Les arbres seront replantés pour éviter d'avoir des terres trop marécageuses.
- Les prises d' seront conservées pour permettre l'alimentation des canaux.
- Un entretien régulier de la végétation sera assuré après travaux. Pour les riverains, cette végétation est importante car elle maintient les berges et retient le déplacement des graviers / cailloux dans les terres au moment des inondations.
- Pas de projet de cheminement piétonnier prévu le long du Colostre hormis si la commune souhaite le faire sur ses terrains communaux.
- Des compensations financières sont possibles en cas de pertes d'usages des terres.



## POSITIONNEMENT DES RIVERAINS d'Allemagne-en-Provence

### Les points d'accord

- Sur le secteur n° 3 (*Allemagne amont du village / Cordelle Saint Véran*) : **acceptation du projet s'il ne touche pas les cultures.**
- Sur le secteur n°2 (*Allemagne centre village et aval village*), **accord proposé par les riverains eux-mêmes** : l'emprise foncière prévue en rive droite (terrain de Mme Mensang) pourrait être réduite en utilisant des terres en rive gauche (terrain de M. Weisz) (voir avec M. Concas non présent à la réunion) à condition que les propriétaires gardent le droit d'accès au cours d'eau (abreuvement des chevaux par exemple), ce qui sera le cas dans le projet. (cf carte ci-dessous).

### Les points de désaccord

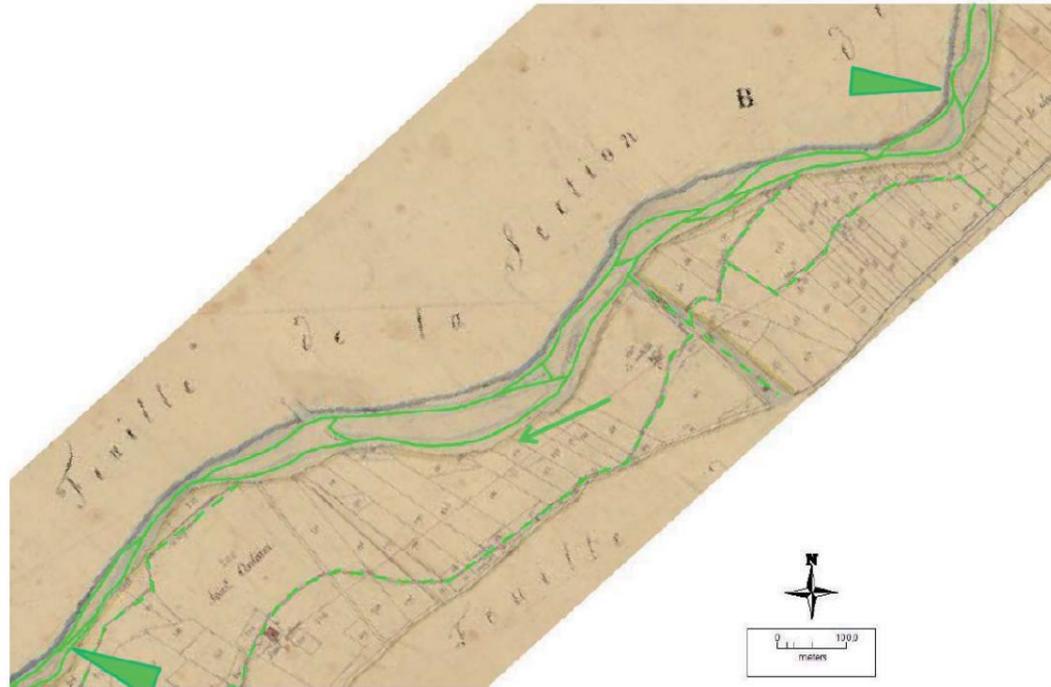
- **Sentiment d'inégalité** : seule la rive droite est concernée, seul le côté "propre" bien entretenu et débroussaillé sera visé.
- **Sentiment d'injustice** : les travaux sont proposés sur des terres agricoles et non sur des parcelles habitées qui semblent ne pas toujours avoir été officiellement autorisées.
- Certains riverains se disent **opposés au passage des engins pendant la phase travaux**, craignant une dégradation de leur terrain qui constitue leur seul outil de travail et de revenus.
- Choix de deux riverains d'aller jusqu'à une **procédure d'expropriation** dans l'objectif qu'elle n'aboutisse pas ou qu'elle ralentisse le démarrage des travaux.

 Accord proposé



# 3- L'évolution du Colostre en images

— Colostre en 1825    - - - Canaux de 1825    ▲ Limite de la restauration = limite des travaux ici à Allemagne entre St Véran et Cordelle



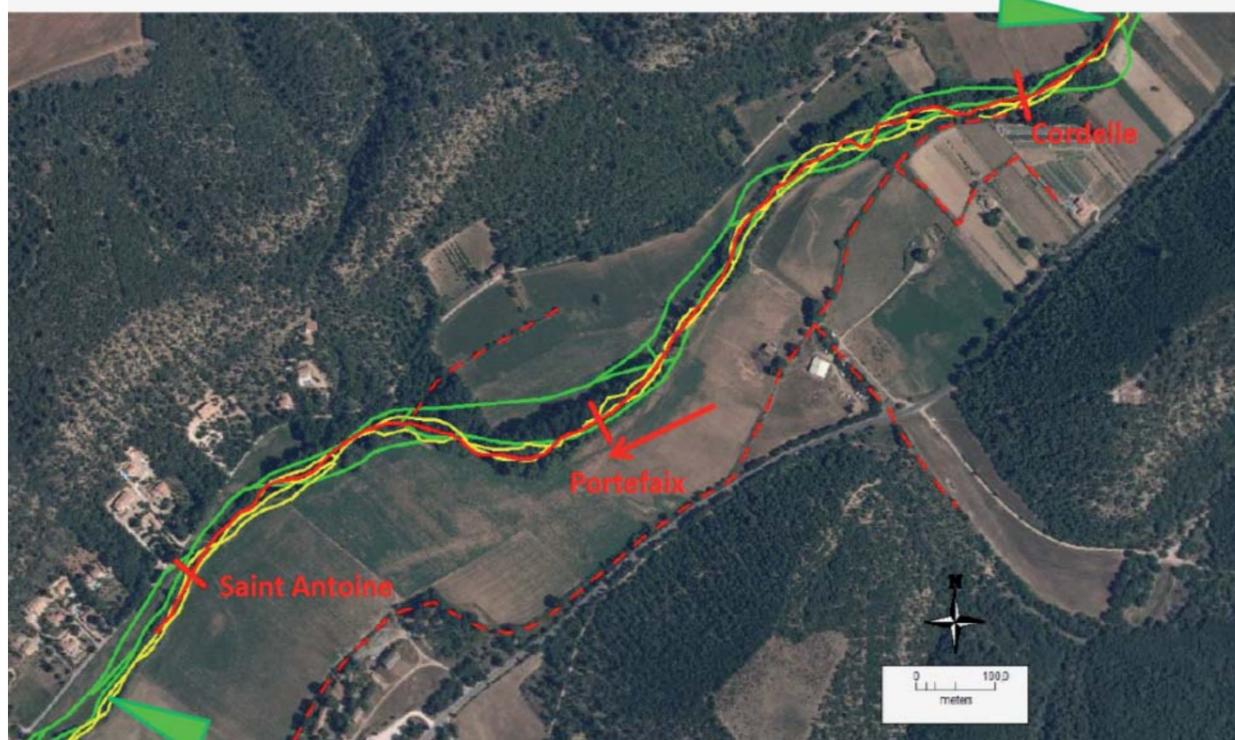
Lit large et bancs d'alluvions du Colostre à Allemagne-en-Provence – détail du cadastre napoléonien (1825)



Comparaison avec :

Superposition des tracés antérieurs et du Colostre actuel (en rouge)

— Colostre en 1825    — Colostre en 1960    — Colostre actuel  
 - - - Canaux actuels    ▲ Limites de la restauration    ■ Infranchissables



Extrait d'une photographie aérienne infrarouge réalisée en 72 sur le même secteur pour comparer



Étude de restauration du Colostre réalisée par



Animation de la concertation et restitution des ateliers :



Juin 2018

Maître d'ouvrage :



Co-maîtres d'ouvrage :

Allemagne-  
en-Provence



Partenaires techniques et financiers :



Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional et les aides financières de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse.